

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 18  
N° identifiant 2023-0023

Titre Demande de subvention à l'État pour la requalification des friches des Bois de Saint-Pierre

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 52  
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN -  Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth  NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles  REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M.  Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M.  Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle  CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS  SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis  FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX -  - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme  Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre  RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude  THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain  CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ -  Mme Lucile VALLET <b>Conseillers municipaux</b></p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT</p> <p>Mme Solange LAOUDJAMAÏ</p> <p>Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT</p> <p>M. Anthony BROTTIER</p> <p>Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Retours de Mmes Julie REYNARD, Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT et Claude THIBault (mandataire de Mme Agnès DIONÉ), et MM. Frankie ANGEBAULT, Abderrazak HALLOUMI et Laurent LUCAUD.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Le site des Bois de Saint-Pierre est une propriété privée communale, régie par le Code forestier. Il est implanté à environ 10 km du centre-ville, sur le territoire de Smarves (dans sa grande majorité) et de Nouaillé-Maupertuis, communes membres de la Communauté de communes des Vallées du Clain, hors de Grand Poitiers Communauté urbaine.

D'une superficie totale d'environ 256 hectares (ha), la propriété comprend deux parties distinctes : une zone aménagée et une zone sauvage.

La zone aménagée, de 75 ha, comporte des infrastructures spécifiques : relais de chasse et plusieurs dépendances, centre de loisirs, hébergements, parc animalier de 5 ha, piscines de plein air (ouvertes en période estivale), poney-club, mini-golf, plaines et terrains de jeux, parcours d'orientation, zones de pique-nique, un étang de 1,6 ha.

Le site a vieilli et souffre d'un déficit d'image car toutes les installations sont vétustes.

Il est envisagé de lui redonner un nouveau visage, actualisé et contemporain. Dans ce cadre, des hébergements plus immersifs à la nature sont souhaités, à la fois pour accueillir le public à l'année (avec un minimum de confort, du chauffage, ...), mais aussi pour un accueil saisonnier plus sommaire.

C'est dans cette dynamique, que l'opération de démolition de certains bâtiments, d'une emprise totale d'environ 1 800 m<sup>2</sup>, désaffectés et non réutilisables, est programmée pour 2023 :

- trois bâtiments d'hébergements construits en 1980 :
  - o les « Rouge Gorges », d'une emprise au sol d'environ 430 m<sup>2</sup>, inutilisé depuis 2010
  - o les « Mésanges », d'une emprise au sol d'environ 300 m<sup>2</sup>, inutilisé depuis 2010
  - o les « Fauvettes », d'une emprise au sol d'environ 490 m<sup>2</sup>, sommairement rénové en 2010 et inutilisé depuis 2017.
- un bâtiment dénommé "Maison de la Nature" construit vers 1975, qui abritait les activités d'éducation nature, d'une emprise au sol d'environ 450 m<sup>2</sup>, abandonné depuis 2010
- un hangar servant de stockage de matériels, d'une emprise au sol d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Un poste transformateur électrique existe au sein d'un des bâtiments d'hébergement à démolir, alimentant plusieurs autres bâtiments. Il s'agit d'intervenir sur cet appareil, mais la complexité de cette intervention et les délais qui pourraient en découler restent à ce stade à préciser.

Les diagnostics techniques amiante ont révélé de nombreuses fissures dans ces bâtiments, avec présence d'amiante. Il est également suspecté la présence potentielle de plomb.

Un diagnostic approfondi des arbres et de la faune existants dans le périmètre du projet est attendu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, avec la proposition d'éventuelles mesures compensatoires.

Le coût total de l'opération est estimé à 607 000 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Études préalables	65 000	État - Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) / Fonds vert	303 500
Travaux de démolition	442 000	Autofinancement	303 500
Prestations intellectuelles	80 000		
Frais divers et imprévus	20 000		
<b>Total</b>	<b>607 000</b>	<b>Total</b>	<b>607 000</b>

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la Dsil (Dotation de soutien à l'investissement local) / Fonds vert à hauteur de 303 500 € HT  
d'autoriser Madame la maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet  
d'imputer les recettes correspondantes, à l'opération 2001 « Bois de Saint-Pierre :  
réhabilitation », article 1347 du budget Principal.

POUR	44	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

La Maire,

Mme Léonore  
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171003-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	